



ASSISTANT-E MÉDICAL-E CFC

COÛTS/BÉNÉFICES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
INITIALE 2019

Coûts/bénéfices de la formation professionnelle initiale 2019

Assistant-e médical-e CFC

Durant l'année de formation 2016/17, selon les données de l'Office fédéral de la statistique, 2291 personnes ont suivi une formation de trois ans d'assistant-e médical-e CFC, conformément à l'ordonnance de formation du 8 juillet 2009. Une nouvelle ordonnance de formation entrera en vigueur pour l'année 2019/20, mais elle ne concernait pas encore les contrats d'apprentissage examinés. 99% des personnes en formation étaient des femmes et 3,2%, des adultes (âge supérieur à 25 ans). 1,2% des contrats d'apprentissage portaient sur une formation raccourcie. L'évaluation qui suit repose sur 100 entreprises formatrices ayant accueilli au total 175 personnes réparties entre les trois années de formation. Le taux de maturités professionnelles (MP 1) s'élevait à 9,2% dans cet échantillon.

Vue d'ensemble des coûts et des bénéfices

Durant les trois années de formation d'assistant-e médical-e, une entreprise réalise en moyenne un bénéfice net de plus de 13 000 francs par contrat d'apprentissage. Tandis que la première année de formation se solde encore en moyenne par un coût net, les entreprises réalisent un bénéfice net de respectivement 7 000 francs et plus de 8 000 francs par contrat d'apprentissage en deuxième et en troisième année.

L'étude de 2009 (Strupler & Wolter 2012) présentait un schéma similaire sur l'ensemble de la formation, mais le bénéfice net global (20 800 francs par contrat d'apprentissage) était légèrement supérieur. Dans l'étude de 2004 (Mühlemann et al. 2007), en revanche, le bénéfice net global s'élevait également à plus de 13 000 francs par contrat d'apprentissage.

Tableau 1 : Coûts bruts, prestations productives et bénéfice net

Année de formation	1	2	3	Total
Coûts bruts	20 220	25 580	30 360	76 150
+/-	2 620	3 800	4 150	9 000
Prestations productives	18 200	32 700	38 660	89 550
+/-	2 310	2 930	3 530	6 040
Bénéfice net	-2 020	7 130	8 300	13 400
+/-	2 670	4 300	4 810	9 400

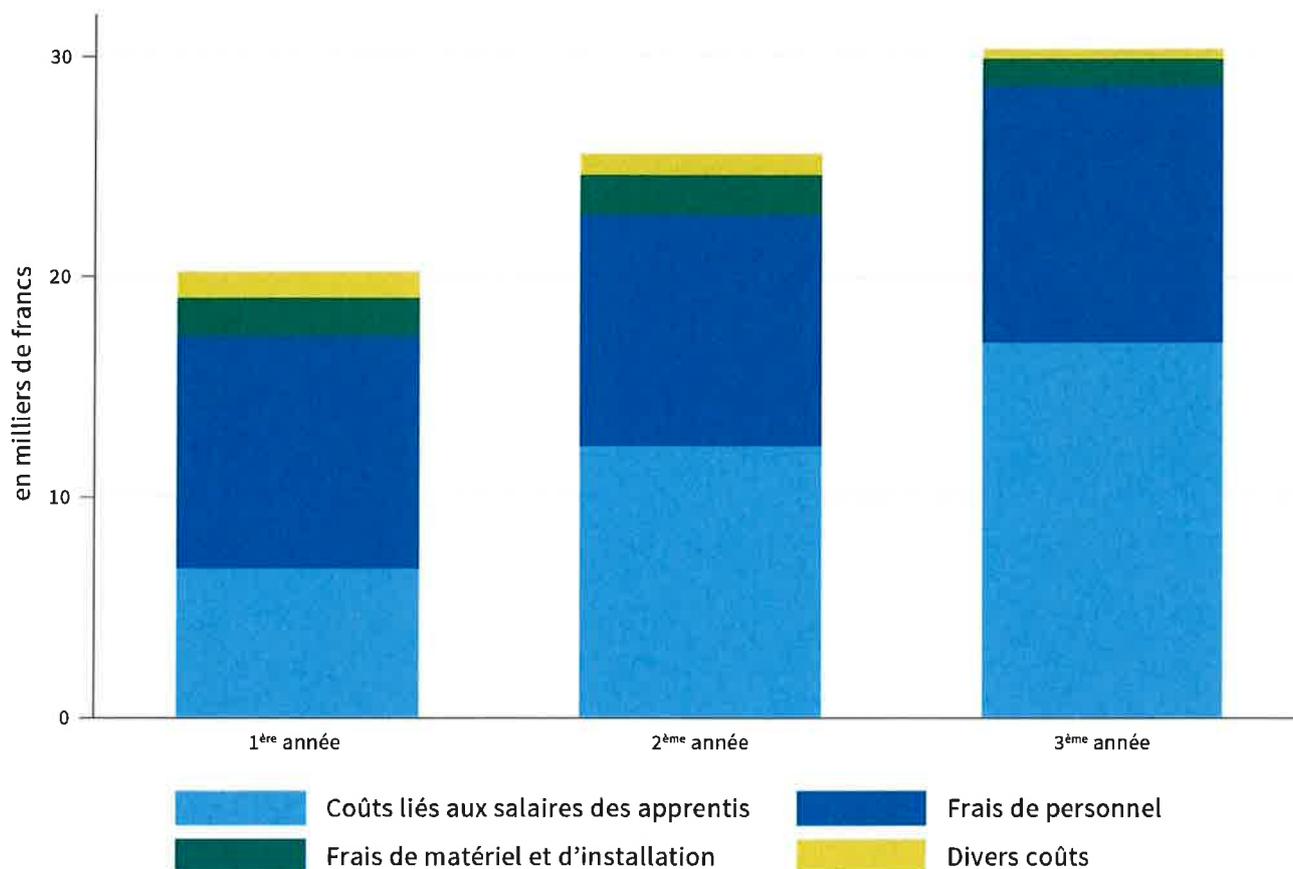
© IFFP / Gehret, Aepli, Kuhn & Schweri (2019)

Ventilation des coûts bruts

La hausse des coûts bruts de 10 000 francs sur l'ensemble de la formation (tableau 1) est presque totalement imputable à l'augmentation des coûts liés aux salaires des apprenti-e-s. D'après la figure 1, ceux-ci grimpent de près de 7 000 francs en première année à 17 000 francs en troisième année, alors que les frais de personnel demeurent constants (10 000 francs par an). La hausse relativement forte des charges salariales se reflète également dans les salaires mensuels bruts présentés au tableau 2 : alors que la valeur médiane de tous les salaires mensuels bruts recensés s'élève à 500 francs en première année, elle grimpe à 1 200 francs en troisième année.

Les frais de matériel et d'équipements ainsi que les divers coûts revêtent une importance mineure par rapport aux charges liées aux salaires des apprenti-e-s et du personnel de formation.

Fig. 1 : Ventilation des coûts bruts



© IFFP / Gehret, Aepli, Kuhn & Schweri (2019)

Tableau 2 : Salaire mensuel brut des apprenti-e-s

Année de formation	1	2	3
25 ^{ème} percentile	400	800	1 150
Valeur médiane	500	900	1 200
75 ^{ème} percentile	550	1 000	1 310

© IFFP / Gehret, Aepli, Kuhn & Schweri (2019)

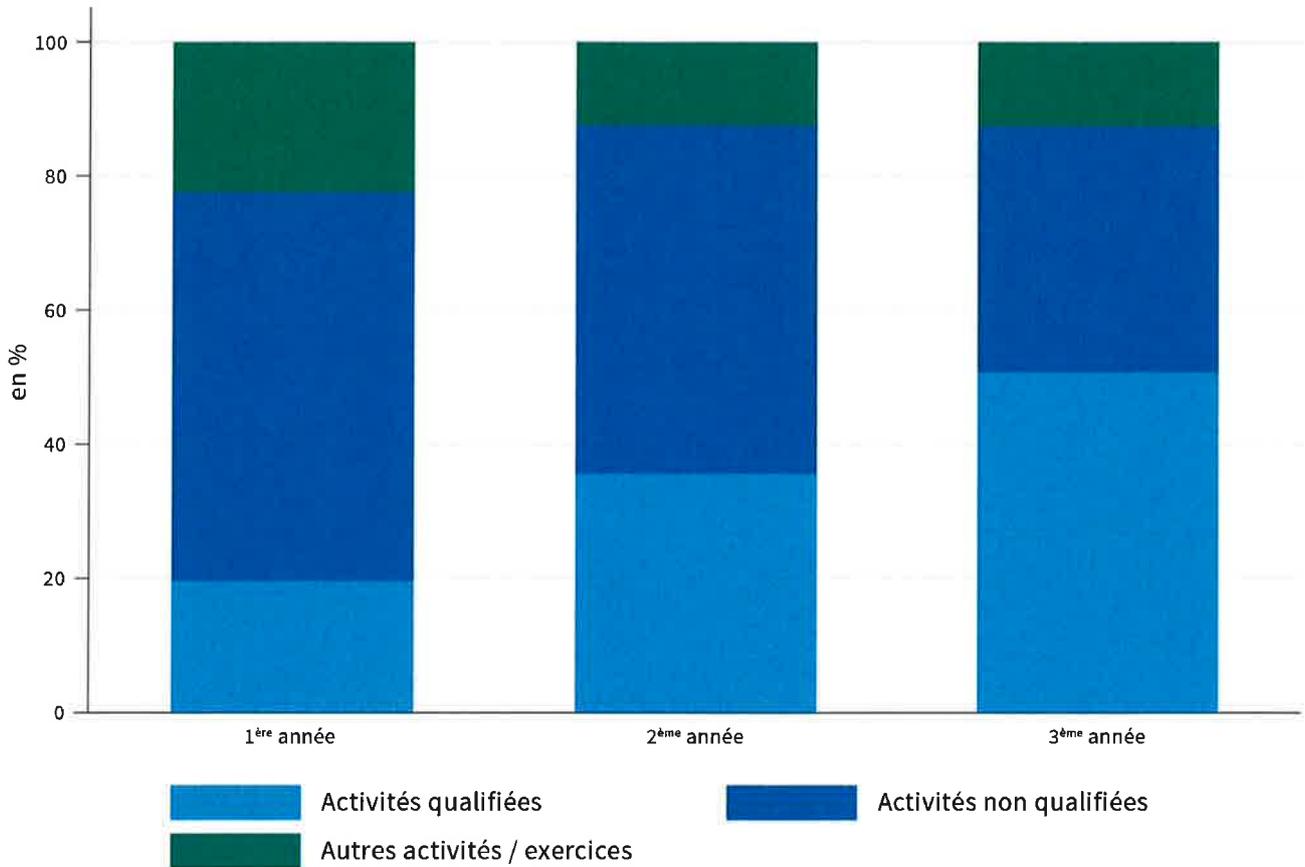
Périodes productives et improductives au poste de travail

Le tableau 1 révèle un accroissement particulièrement marqué des prestations productives entre la première et la deuxième année de formation. Selon la figure 2, il s'explique en premier lieu par la régression des périodes d'exercices improductives. Entre la deuxième et la troisième année, on n'observe aucun nouveau déplacement depuis des activités improductives vers des tâches productives.

La nouvelle augmentation, certes mineure, des prestations productives en troisième année résulte de deux facteurs. Premièrement, à l'intérieur des périodes productives, le déplacement observé entre les deux premières années de formation se poursuit : les activités normalement confiées à une main-d'œuvre non qualifiée diminuent ; en contrepartie, les travaux habituellement effectués par une main-d'œuvre qualifiée augmentent. Deuxièmement, les entreprises interrogées estiment à 79% le niveau de rendement dans l'exécution des tâches qualifiées en troisième année. Il en résulte un accroissement de plus de 12 000

francs du bénéfice lié aux activités qualifiées entre la deuxième et la troisième année. Simultanément, le bénéfice issu des activités non qualifiées se réduit en revanche d'environ 6000 francs.

Fig. 2 : Répartition du temps des apprenti-e-s au poste de travail



© IFFP / Gehret, Aepli, Kuhn & Schweri (2019)

Bénéfice lié à la rétention des apprenti-e-s

Quand une entreprise recrute un-e assistant-e médical-e sur le marché externe, les coûts occasionnés par le recrutement (procédure de sélection et intégration dans l'entreprise) s'élèvent en moyenne à plus de 14 000 francs. En embauchant la main-d'œuvre formée en interne – plutôt que de recruter sur le marché externe –, les entreprises économisent en moyenne, par contrat d'apprentissage, environ 5 000 francs en coûts de recrutement.

Impressum

Les évaluations par profession se fondent sur la quatrième étude sur les coûts et bénéfices de la formation professionnelle initiale. Le rapport principal et des informations sur l'étude se trouvent sur www.iffp.swiss/obs/couts-benefices-entreprises

Auteurs des évaluations par profession : Alexander Gehret, Manuel Aepli, Andreas Kuhn, Jörg Neumann, Fabian Sander, Jürg Schweri

Traduction française : Henri-Daniel Wibaut, Lausanne
